



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

DU
SPIRITISME

PAR
LE R. P. NAMPON

De la Compagnie de Jésus

DEUXIÈME ÉDITION REVUE & AUGMENTÉE



LIBRAIRIE DE GIRARD ET JOSSERAND

LYON
Place Bellecour, 50

PARIS
Rue Cassette, 5

1864

R
315
71



R 315 / 71

DU SPIRITISME.



Imprimatur.

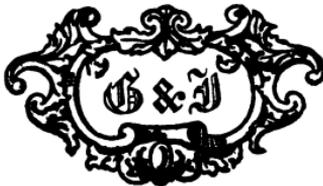
DE SERRES, *Vic. gén.*

Lyon, le 4 janvier 1863.

DU
SPIRITISME

PAR
LE R. P. NAMPON
De la Compagnie de Jésus

DEUXIÈME ÉDITION REVUE & AUGMENTÉE



LIBRAIRIE DE GIRARD ET JOSSERAND

LYON
Place Bellecour, 30



PARIS
Rue Cassette, 5

1864

DU SPIRITISME. ⁽¹⁾

*Nolite omni spiritui credere, sed
probate spiritus si ex Deo sint.*

Ne croyez pas à tout esprit, mais
mettez-les à l'épreuve pour voir
s'ils viennent de Dieu.

(1 JOAN., IV, 1.)

ÉMINENCE,

Il est un commerce saint et sanctifiant avec
les esprits des morts : c'est celui que pratique
l'Eglise, quand elle honore et invoque les
bienheureux admis à partager dans le ciel l'hé-
ritage de Jésus-Christ, et quand elle prie pour

(1) Discours prêché dans l'église primatiale de Saint-Jean-
Baptiste, en présence de Son Eminence le Cardinal-Arche-
vêque de Lyon, les 14 et 21 décembre 1862, par le R. P. Nam-
pon, de la Compagnie de Jésus, prédicateur de l'Avent.

les âmes justes détenues dans le purgatoire par la nécessité d'une expiation à subir.

Dans ce culte de l'Eglise, tout est sagement ordonné. Tout est fondé sur la révélation, conservé par la tradition, surveillé par l'autorité ; tout est propre à nourrir la foi, à encourager la vertu, à multiplier les saints tout en honorant la sainteté ; et rien ne favorise la curiosité, la superstition, ni cette exaltation d'idées et de sentiments qui se nourrit d'illusions et confond si volontiers le rêve avec la réalité.

Avant d'autoriser le culte d'un Saint, l'Eglise emploie des délais sagement calculés à l'examen de ses actes, de ses écrits, de ses miracles. Si elle permet d'*invoker* les bienheureux *pour obtenir* plus facilement, *par la médiation de Jésus-Christ, notre seul Rédempteur, les bienfaits dont nous avons besoin* (Trid., ss. 25), elle ne tolère pas qu'on les *évoque*, ni qu'on les interroge sur les vérités révélées ou sur les choses à venir, ni qu'on publie, sans l'assentiment de l'autorité hiéar-

chique, les révélations qu'on croirait avoir obtenues d'eux.

En définissant qu'il existe un *purgatoire*, c'est-à-dire un châtimeut temporaire qui purifie les âmes des justes, elle a soin de recommander aux évêques d'écarter des discours adressés aux fidèles *toutes ces subtilités qui ne contribuent pas à l'édification et ne font rien gagner à la piété, la publication des faits qui seraient incertains ou peu vraisemblables*. Elle interdit aussi, comme *scandaleux et ruineux pour la foi*, tout ce qui serait *entaché de curiosité ou de superstition*, tout ce qui aurait *la couleur d'une honteuse cupidité*. (Trid., ss. 25.)

Autant la doctrine de l'Eglise sur le purgatoire et le culte des saints est sage et pieuse, autant sa pratique est digne, édifiante et salutaire; et tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister, le 8 juin dernier, à la magnifique apothéose des martyrs japonais, n'ont qu'une voix pour proclamer que Rome n'est pas moins im-

posante par la splendeur et l'éclat de ses fêtes que par la gravité et la prudence de ses conseils.

Mais il est un commerce avec les esprits des morts superstitieux, plein d'illusions, gravement illicite, sévèrement prohibé par la loi de Dieu et par l'autorité de l'Eglise. C'est celui qu'on a toujours appelé *magie, nécromancie, sorcellerie, divination*, et qu'on ressuscite aujourd'hui sous le nom de *spiritualisme*, qui bientôt a dégénéré en *spiritisme*.

Le spiritisme, importation américaine, protestante au premier chef, s'est répandu, comme une épidémie morale, sur toutes les plages de l'infidélité et de l'hérésie. De ces côtés-là, il n'a trouvé aucun cordon sanitaire qui mît obstacle à ses progrès. Mais quand il cherche à s'introduire au sein des contrées catholiques, il doit rencontrer dans l'autorité de l'Eglise une opposition puissante. J'avoue, mes frères, que j'éprouve une grande confusion, quand, du haut de cette chaire, en plein dix-neuvième

siècle, au cœur de cette cité si catholique devenue le chef-lieu de la Propagation de la Foi, je dois élever la voix pour combattre et flétrir ces superstitions païennes, que l'apparition du soleil de justice aurait dû faire rentrer à tout jamais dans le néant. Je sens le besoin de vous dire au plus vite que j'ai trop bonne opinion de la solidité de votre jugement et de la pureté de votre foi pour vous croire tentés de devenir jamais *spirites* ou *sorciers* ; mais puisque cette hallucination malheureuse fait dans la ville tant de victimes, je dois vous signaler le remède ; il sera pour vous un antidote, et vous le porterez aux malades avec ce zèle empressé et discret qui vous caractérise. Sous la protection de Marie conçue sans péché, qui a écrasé la tête du Serpent, et pour obéir au conseil que m'ont donné des personnages d'une haute autorité et d'une grande prudence, j'entreprends de combattre aujourd'hui le SPIRITISME. *Ave Maria.*

Le spiritisme est un procédé pour évoquer les esprits des morts ; il est aussi, et il se définit lui-même, *une doctrine fondée sur l'existence, les manifestations et l'enseignement des esprits* (1) ; il est enfin une société organisée pour l'emploi du procédé et la propagation de la doctrine. C'est ce procédé qu'il s'agit de discuter d'abord, cette doctrine qu'il faut juger, cette société dont nous devons apprécier les caractères. Je puis être bref, parce que je vous vois attentifs.

I

Quelques hommes de notre temps, tout fiers de voir la vapeur et les voies ferrées supprimer les distances, le ballon nous transporter dans les airs, le télégraphe nous raconter sur l'heure

(1) *Le Spiritisme à sa plus simple expression*, p. 11.

ce qui se passe aux antipodes; le soleil amené complaisamment à se faire dessinateur, peintre, miniaturiste, ont cru qu'ils pouvaient impunément franchir les bornes dans lesquelles notre humaine nature est circonscrite par la volonté du Créateur.

Que veulent-ils faire ? Ils veulent se mettre en communication avec le monde *des esprits*, ni plus ni moins.

Pour apprendre, ils prétendent avoir un moyen meilleur que l'étude : c'est l'évocation des maîtres de la science. Au lieu de pâlir sur les livres, ils interrogent dans leur cabinet ceux qui les ont écrits.

Pour opérer, ils évitent autant que possible la présence des corps savants et des commissions d'enquête nommées par l'autorité compétente. Ils n'admettent dans leur société *que les personnes qui sympathisent avec leurs principes et le but de leurs travaux* (1). Dans

(1) Règlement de la société parisienne des études spirites,

les cas difficiles, il leur faut, disent-ils, l'évocation formelle des esprits; pour communiquer avec eux, ils emploient le plus souvent des *médiums*, et ces *médiums* sont ordinairement des femmes, de jeunes femmes, nerveuses, malades, et dont la vigilance est facile à endormir (1). Aux questions diverses qu'ils adressent aux esprits, ceux-ci répondent, disent-ils, soit par des signes de convention, par exemple des coups frappés sur la table, soit par le *médium* lui-même parlant ou écrivant d'inspiration, soit par une écriture directe.

Les adeptes du spiritisme doivent être forcés de convenir que ces procédés sont suspects; nous leur dirons ensuite ce qu'il faut en penser au point de vue de la raison et de la foi.

Voici ce que disent et impriment les doc-

fondée le 1^{er} avril 1858, et autorisée par arrêté de M. le préfet de police daté du 13 avril 1858, art. 2.

(1) Voir aux pièces justificatives le n° II.

teurs les plus haut placés parmi les *spirites* : *Il y a des faussaires dans le monde des esprits comme dans le nôtre.* (Livre des médiums, p. 367.) *Il y a des communications très-vulgaires, légères, triviales, grossières même, et par lesquelles l'esprit révèle les instincts les plus pervers.* (Le Spiritisme à sa plus simple expression, p. 40.) *Les esprits malveillants peuvent tenter de nous tromper, et les substitutions ne sont pas rares.* (Lettre d'un catholique sur le Spiritisme, p. 107.) *Les esprits moqueurs aiment surtout à prendre l'apparence des personnes qui nous sont chères pour s'amuser à nos dépens.* (Livre des médiums, p. 199.)

Ce n'est pas tout : *si l'esprit évoqué n'est pas entièrement pur, sa parole n'est pas entièrement vraie...* Et puis, *les esprits les plus purs parlent souvent dans le sens de l'opinion de ceux qui les écoutent.* (Livre des médiums, p. 500.)

D'ailleurs, *quand on s'entretient avec un*

esprit connu, un autre survient souvent, et, sans qu'on le lui demande, se mêle à la conversation. (Livre des médiums, p. 374.)

Voilà bien des causes d'erreurs; et nous sommes loin de les énumérer toutes. *S'il faut se méfier des esprits inférieurs qui prennent volontiers le nom des purs esprits, il faut se méfier aussi de l'esprit du médium, qu'on peut facilement prendre pour l'esprit évoqué.* (Ibid., passim.)

Les preuves d'identité sont très-difficiles à acquérir; elles sont même impossibles pour certains esprits, ceux surtout qui ont vécu dans les temps reculés. (Lettre d'un catholique, p. 47 et 48.) *Il faut chercher les preuves de l'identité des esprits ailleurs que dans des signes matériels que les esprits trompeurs peuvent imiter.* (Ibid., p. 56.)

Ainsi, dites-vous vous-même (Voyage spirite, p. 52), il y a des communications spirites évidemment mauvaises, et comme fond et comme style, et qui, sous des noms respecta-

bles apocryphes, contiennent des choses absurdes ou triviales... et formulent des systèmes excentriques ou de grossières hérésies scientifiques.

Enfin, nous dit le baron de Guldenstubbé dans son livre intitulé : *la Réalité des esprits et le phénomène merveilleux de leur écriture*, enrichi de soixante-douze *fac simile* de Virgile, d'Horace, de Cicéron, de César, etc., p. 74, *c'est un fait constaté par nos expériences personnelles, que des esprits d'un ordre inférieurs nous assistent, tant que nous n'avons fait que peu de progrès dans le spiritualisme.*

Ainsi les esprits inférieurs, qui usurpent si volontiers le nom des purs esprits, inspirent MM. les spirites jusqu'à ce qu'ils aient fait de grands progrès dans la science nouvelle. Mais abordons sans hésiter l'homme de France qui est le plus avancé dans ces études. *Pour constater l'identité de l'esprit qui parle, il faut, dit M. Allan Kardec, étudier son langage.* Eh bien ! soit. Nous connaissons par leurs écrits

authentiques la pensée certaine et par conséquent le *langage* de saint Jean, de saint Paul, de saint Augustin, de Fénelon, etc. Comment donc osez-vous attribuer dans vos livres à ces grands génies des pensées et des sentiments tout contraires à ceux qui resteront à jamais consignés dans leurs ouvrages ? D'où vous vient ce travers de préférer toujours un saint Augustin très-douteux et très-probablement apocryphe au texte certainement authentique de saint Augustin ? Et ce que je dis de saint Augustin, je pourrais le dire de toutes vos autorités. Vous attribuez à saint Louis cette sentence ridicule, surtout dans sa bouche, contre l'éternité des peines : *Supposer des esprits inguérissables, c'est nier la loi du progrès* (n° 1007). Mais, en vérité, comment reconnaissez-vous à un tel langage ce chrétien d'une foi si vive, si pure, si docile à l'Eglise, qui fut saint Louis ? A toutes vos professions de foi ariennes, qui nient en la dissimulant la divinité du Christ, comment reconnaissez-vous le

langage du grand évangéliste qui a écrit : *Le Verbe était Dieu... et le Verbe s'est fait chair* (1)?

Convenez donc que les esprits qui ont fait le plus de progrès dans le spiritisme sont trompés comme les spirites les plus novices. Avouez qu'il est peu logique de dire que *les preuves d'identité sont impossibles à acquérir pour les esprits qui ont vécu dans les temps reculés*, et d'attribuer tout un livre de doctrine à Socrate, à Platon, à saint Jean, à saint Augustin, etc. Permettez-moi de vous faire observer qu'il n'est pas dans les habitudes de l'humilité chrétienne de se décerner à soi-même un brevet d'esprit *supérieur*. Enfin laissez-moi vous conjurer, avec tous les catholiques du monde, d'admettre une supposition qui va ruiner le spiritisme par sa base et ramener la paix dans les esprits; cette supposition n'a rien d'injurieux pour un homme qui se croit dans

(1) Joan., I, 14.

la voie du progrès nécessaire et indéfini; cette supposition, ... c'est que vous n'êtes pas encore un esprit supérieur. Dès lors, c'est un fait constaté par les expériences personnelles des spirites les plus avancés, que des esprits d'un ordre inférieur vous assistent, des esprits qui sont facilement trompés ou trompeurs. Cette seule supposition, que votre modestie ne peut repousser, renverse jusqu'aux fondements cet échafaudage ruineux qu'on appelle le spiritisme.

Vos procédés doivent donc vous paraître à vous-même très-suspects, et vous ne pouvez les employer dans le doute, sans aller directement contre cette règle de bonne morale : *Omne quod non est ex fide peccatum est* (4).

Aux yeux de la raison, ces procédés sont plus que suspects, ils sont ineptes et dan-

(4) I Rom., xiv, 23. — On peut voir le développement de cette proposition dans l'ouvrage du R. P. Malignon, intitulé : *les Morts et les Vivants*. Paris, 1862.

gereux. Jamais la raison n'a placé l'évocation des morts parmi les moyens propres à conduire à la science ; jamais par cette voie vérité utile n'a été enseignée aux vivants. Qu'on cite donc une découverte dans les sciences ou dans les arts due à ces procédés bizarres ; qu'on cite seulement une prophétie certainement faite avant l'événement et certainement réalisée. Les astronomes ont-ils appris des esprits évoqués le cours des astres et l'apparition des comètes ? sont-ils aidés par les morts dans leurs arides calculs ? Les ingénieurs qui ont tracé nos chemins de fer ou percé nos montagnes, ont-ils consulté les esprits *frappeurs* ? Les chercheurs d'or ont-ils trouvé, à l'aide de leurs évocations, quelque mine précieuse en Californie ou ailleurs ? La médecine s'est-elle enrichie de quelque recette nouvelle pour la guérison de nos maladies ? Hélas ! il en est encore un si grand nombre réputées incurables ! Avant de vous garantir contre l'incendie, la grêle ou le tirage au sort, les compagnies d'*assurances*

prennent-elles des informations auprès des esprits? Va-t-on les consulter quand il s'agit de déterminer une rente viagère? Les tribunaux emploient-ils ces procédés pour découvrir les coupables, et les gendarmes donnent-ils aux morts le soin d'arrêter les vivants? Est-il un financier qui, sur le dire de nos spirites, exposât vingt mille francs, dix mille francs à la Bourse? Tous les peuples du monde n'ont-ils pas regardé le *testament* comme ratifié à jamais par la mort du testateur, sans qu'aucune disposition contraire venue d'outre-tombe puisse infirmer ces volontés qu'on est convenu d'appeler *les dernières*? Et pourrait-on citer un testament, un seul, que les parties prenantes, fussent-elles de la secte des spirites, aient regardé comme nul, sur le témoignage d'un revenant? Mais qu'on me cite au moins un pari gagné, un bon numéro obtenu à la loterie, une bonne affaire faite à la Bourse, un examen heureusement passé, un procès terminé, une réconciliation obtenue, un duel évité, un heu-

reux mariage conclu par suite de la communication des vivants avec les esprits des morts...

Il y a plus : les spirites sont forcés eux-mêmes de convenir qu'il leur est impossible d'obtenir de ces procédés un résultat avantageux. Vous évoquez, dites-vous, les plus grands génies de l'antiquité et des temps modernes. Placé devant cet aréopage imposant, sur quoi allez-vous le consulter? Voici le règlement de la société parisienne des études spirites qui intervient, et, dès son article 1^{er}, interdit *les questions politiques, les questions de controverse religieuse et celles d'économie sociale...* Ce n'est pas tout : les questions *scientifiques* vous sont interdites par saint Louis, encore que vous ayez devant vous les esprits des Leibnitz, des Euler, des Laplace et des Cauchy. *Laissez de côté les questions de science; la mission des esprits n'est pas de les résoudre,* vous dit-il (*Livre des médiums*, p. 483). Mais au moins pouvez-vous interroger les esprits de Daniel, d'Isaïe, d'Ezéchiel, de saint Jean,

sur l'avenir ? Non. Laissez les recherches, vous dit Zénon. (Lettre d'un catholique, p. 52) N'interrogez les esprits ni sur la science, ni sur l'avenir, ni sur les systèmes cosmogoniques. Si vous vous engagez dans cette voie, vous serez infailliblement trompés... Dans tout ce que les esprits ont dicté sur ces matières, le faux l'emporte sur le vrai. Nous sommes ici de l'avis de Zénon. Mais au moins consulterez-vous les esprits... de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul... sur la conduite à tenir dans les diverses circonstances de la vie ? Non, vous répond l'esprit familier du docteur Grand, quel mérite a l'enfant de ne pas tomber quand il est tenu par la lisière ? Il en serait de même de l'homme : si nous lui tracions tous ses pas, il se fierait à nous, ne ferait rien sans nous consulter ; il n'aurait plus de libre arbitre. Voilà qui est bien entendu. Placé en présence du monde des esprits, vous ne savez leur adresser que des questions insignifiantes ; et

le faux l'emporte sur le vrai dans les réponses dès que la question dépasse la portée de vos médiums. Toutes vos séances, toutes vos publications hebdomadaires et mensuelles, toutes ces manifestations étranges ne peuvent rien dire qui appartienne au domaine de la science, ni au bon gouvernement de la France ou de l'Europe, ni à la bonne gestion de vos affaires privées. Cet immense appareil d'évocation des morts, qui semble mettre en émoi le ciel, la terre et les enfers, n'aboutit qu'à un vain dialogue, où le plus souvent vous faites vous-même, sans vous en douter peut-être, la demande et la réponse. Quelle chute ! N'est-ce pas le cas de dire avec le divin Maître : *Videbam Satanam sicut fulgur de caelo cadentem?* (Luc, x, 18.)

Il est cependant très-vrai que vous ouvrez une large porte à la supercherie. Car personne ne l'ignore : à l'aide de l'électricité, on peut produire la *percussion à distance* et imiter le langage de vos esprits frappeurs. Robert Hou-

din, qui n'était pas spirite, savait y réussir à merveille, et faisait tourner les corbeilles et les chapeaux, sans avoir besoin d'un autre esprit que le sien. On connaît aussi le moyen de ne faire apparaître sur le papier des caractères écrits qu'après un temps déterminé ; le phénomène de votre écriture *directe*, s'il se vulgarisait, rendrait aussitôt suspects tous nos billets de banque, tous nos testaments et la signature même de nos ministres. Et puis à quelle tentation n'exposez-vous pas vos *médiums*, quand, placés sur un trépied comme des sibylles, ils n'ont qu'à ouvrir la bouche pour nous débiter en français du *saint Augustin*, du *saint Grégoire*, voire même les oracles de l'*Esprit de vérité* ? Je pourrais encore vous demander ce que deviennent le libre arbitre et la moralité de ces femmes, en qui vos passes magnétiques allument le feu d'une irrésistible passion ? Consultées par une rivale, répondront-elles sans jalousie ? Interrogées sur un projet de mariage, ne seront-elles pas influencées par le

désir d'entrer pour quelque chose dans la négociation ? On leur demande des remèdes ; n'ont-elles pas un médecin, un pharmacien qui se soit recommandé à leurs soins pour se faire une clientèle ? Deviendront-elles plus discrètes, parce que les esprits des morts, s'unissant à toutes les langues médisantes qui sont sur terre, viendront leur révéler les secrets des familles ?

Mais que d'inconvénients d'un ordre encore plus grave sont provoqués par vos procédés ! Ce commerce avec les morts, que la Providence divine nous a sagement interdit, et qui répugne non seulement au bon sens, mais au respect vrai et profond que la mémoire des défunts demande de nous, ne paraît propre qu'à surexciter l'imagination aux dépens du jugement, qu'à favoriser l'illusion, qu'à multiplier les observances superstitieuses, les appréhensions puérides, qu'à produire une exaltation d'idées dangereuse, qu'à tromper la sensibilité, qu'à conduire par la bizarrerie et le fa-

natisme jusqu'à la folie. Qui ne frémit à la pensée d'une maîtresse d'hôtel qui consulte les morts sur la manière de traiter ses hôtes, d'un pharmacien qui compose ses remèdes non sur l'ordonnance du médecin, mais sur les ordres qu'il reçoit d'outre-tombe, d'un postillon, d'un conducteur de train sur le chemin de fer, d'un aiguilleur qui emploie son temps à évoquer les esprits des morts ? Que le procédé spirite se vulgarise dans une classe d'écoliers, dans une étude de notaire, dans un équipage de navire, dans un régiment, etc., et l'imagination s'effraie des désordres inévitables qui vont nécessairement se produire. Mais n'anticipons pas ; nous aurons lieu de considérer bientôt le spiritisme comme *société* ; et la maladie que nous signalons comme conséquence du procédé spirite, prendra dès lors tous les caractères d'une véritable épidémie.

La religion vient à son tour infliger à cette évocation des morts un blâme plus sévère. Tertullien a dit de la magie : *C'est une trom-*

perie dont la nature est connue des chrétiens seuls. (Lib. *De Animâ*, n° 57.) La religion nous dit qu'il y a de bons et de mauvais anges qui peuvent entrer en communication avec nous ; qu'un ange déchu a séduit nos premiers parents ; que les mauvais esprits ont poursuivi et accablé Job de mille maux ; qu'ils se sont fait adorer par le monde idolâtre ; que Jésus-Christ a chassé les démons et donné à ses apôtres le pouvoir d'en faire autant ; que l'Eglise, après la Synagogue, a toujours eu dans son sein un ordre d'*exorcistes*, dont la fonction essentielle est de conjurer et d'expulser ces anges ennemis de l'homme ; que ces anges menteurs cherchent à passer à nos yeux pour les âmes des saints, pour celles des défunts, ou pour les bons anges. Le Rituel romain nous l'affirme et nous prémunit contre cette funeste illusion (1). Jamais dans l'Eglise

(1) *Neque (spiritui immundo) credatur, si dæmon simularet se esse animam alicujus sancti, vel defuncti, vel angelum bonum (De Exorcizandis obsessis à dæmone.)*

on n'a douté du caractère satanique des phénomènes produits par l'évocation des mauvais esprits ; et la théologie catholique enseigne qu'il y a deux manières de les évoquer : l'une *expresse*, quand on les appelle directement et solennellement à son secours ; l'autre *tacite*, quand, pour connaître une vérité cachée ou pour obtenir un résultat, on emploie des moyens que l'on sait ne pouvoir procurer cette connaissance ou ce résultat ni naturellement ni en vertu de l'institution divine. (*Théologie morale* du cardinal Gousset : Du Décalogue, n° 418.)

Mais écoutons le texte de la loi. Le Seigneur dit à Moïse dans le Deutéronome (xviii, 10 et suiv.) : *Quand vous serez entrés dans la terre promise, prenez garde d'imiter les détestables usages des nations qui l'occupent. Qu'on ne trouve point parmi vous d'homme qui interroge les devins, qui observe les songes, les augures, qui fasse des maléfices ou des enchantements, ... qui cherche auprès des morts la vé-*

rité. Tout cela est en abomination aux yeux du Seigneur. La même loi se trouve consignée dans l'Exode (xxii, 8) et dans le Lévitique (xx, 4-6). De ce qu'il est défendu d'évoquer les âmes des morts Allan Kardec conclut fort bien que cette évocation est possible. Mais il déraisonne quand il prétend que l'interdiction divine ne frappe pas l'évocation elle-même, mais l'abus qu'on pourrait en faire ; et il abuse lui-même, je ne dirai pas de la *permission*, mais de la *liberté* que Dieu lui accorde, quand il dit (1) : *Puisque les âmes peuvent se communiquer, ce ne peut être qu'avec la permission de Dieu, et il ne saurait y avoir de mal à faire ce que Dieu permet.* Dieu ne vous permet pas d'interpréter ainsi l'Écriture, monsieur Kardec, mais il vous laisse dire et faire ; *il est patient, parce qu'il est éternel.*

Isaïe invective contre les spirites de son temps, qui demandaient aux morts ce qui intéresse les vivants, et qui allaient dormir sur

(1) *Voyage spirite en 1862*, p. 55.

les tombeaux pour avoir des rêves prophétiques (VIII, 19, et LXV, 4).

Josias, en montant sur le trône, commença par exterminer les magiciens et les faux prophètes, qui s'étaient multipliés sous le règne de l'impie Manassès.

En faisant au prix de son sang la conquête de nos âmes, le Rédempteur du monde a rendu bien plus grave le crime qui tendrait à les remplacer sous le joug infernal. Aussi l'Apôtre ne craignait pas d'écrire aux Galates (IV, 10) : *Si vous vous livrez à de vaines observances de jours, de mois, de saisons et d'années, le ministère que j'ai exercé parmi vous va devenir inutile* ; et Tertullien : *Depuis l'Évangile, vous ne trouverez nulle part d'astrologue, d'enchanteur, de devin, de magicien qui n'aient été punis.* (De Idol., c. IX.) *On évoque les défunts, dit-il dans son livre De l'Âme, et ce sont les démons qui répondent à leur place* (1). Il

(1) *Invocantur quidem defuncti, sed dæmones operantur sub eorum obtentu.*

se plaint, dans son *Apologétique* (xxxiii), que les âmes des défunts sont souillées par la vertu magique qui les oblige à se produire ; que de jeunes enfants sont torturés par les oracles qu'on leur fait rendre ; qu'en vertu d'un pacte conclu avec les puissances surnaturelles, les tables et les chèvres annoncent tous les jours les choses cachées (1). Il constate que ces opérations sont attribuées aux esprits impurs non seulement par les chrétiens, mais par les païens eux-mêmes. Au jugement de saint Augustin, il n'est point dans la nature des esprits séparés de leurs corps de communiquer avec les vivants (2). Quant aux démons, ils ne peuvent rien sur qui que ce

(1) *Porrò si magi phantasmata edunt et jam defunctorum infamant animas, si pueros in elogium oraculi elidunt... habentes semel invitatorum angelorum et dæmonum assistentem sibi potestatem, per quos et capræ et mensæ divinare consueverunt, etc.*

(2) *Defuncti per naturam propriam vivorum rebus interesse non possunt.* (Lib. *De Curâ pro mortuis agendâ.*)

soit sans la permission de Dieu, permission que la justice divine accorde, soit pour punir, soit pour éprouver (1).

Saint Thomas, citant saint Augustin (*De Civit. Dei*, l. X, c. II) et saint Chrysostôme (*Super Matth. Hom.* 29), dit que *fréquemment les démons, pour confirmer les gentils dans leurs erreurs, font semblant d'être les âmes des morts* (2).

Le droit canon est plein de peines sévères édictées contre ces pratiques superstitieuses. Les conciles de Laodicée (366), d'Agde (506), *in Trullo* (692) de Rome (721), et beaucoup d'autres les ont également condamnées. Sixte V les a stigmatisées dans sa mémorable constitution *Cæli et terræ Creator*; et, dans ces derniers temps, non seulement plusieurs évêques

(1) *Intelligendum est nihil (dæmones) in quemquam posse nisi permissos; permitti autem justitiâ quâ reguntur omnia, sive probationis causâ sive vindictæ. (De Divinatione.)*

(2) 1^a, 9, 117, 4, ad 2, et alibi passim. V. *Indicem, verbo* DEMONES.

les ont flétries dans des lettres pastorales pleines de vigueur (1), mais le chef des pasteurs a fait entendre sa voix, et le 30 juillet 1856 a paru un décret de l'Inquisition romaine, où nous lisons (2) : « La malice des hommes s'est
« accrue jusque là, que, négligeant l'usage
« licite de la science et lui préférant une curiosité coupable, avec grande perte pour les
« âmes et au détriment de la société civile
« elle-même, ils se font gloire d'avoir trouvé
« l'art de la magie et de la divination. De là les
« prestiges du *somnambulisme* et de la *claire*
« *vue*, comme ils disent. Enlevées à elles-
« mêmes par des passes qui ne sont pas toujours décentes, des femmes prétendent voir
« les choses invisibles, disserter sur la religion elle-même, évoquer les âmes des morts,

(1) Les évêques de Québec, de Viviers, d'Orléans, de Rouen, de Cambrai, de Marseille, d'Autun, de Verdun, d'Albi, de Rennes, de Dijon, etc.

(2) On peut voir le texte du décret aux pièces justificatives, n° I.

« recevoir leurs réponses, découvrir les cho-
« ses distantes et inconnues, et faire témérai-
« rement mille superstitions de ce genre, fort
« lucratives pour elles-mêmes et pour leurs
« maîtres. En tout cela, quel que soit l'art
« dont on se serve ou l'illusion dont on soit
« victime, les moyens physiques sont em-
« ployés à produire des effets non naturels :
« il y a donc tromperie entièrement illicite,
« qui tend à l'hérésie, et qui est scandaleuse
« au point de vue de la morale. »

Et ledit décret se termine en ces termes :
« Pour empêcher efficacement un si grand
« crime, si désastreux pour la religion et la
« société civile, la sollicitude des pasteurs
« doit être constamment en éveil, ainsi que
« la vigilance et le zèle des évêques. Que les
« ordinaires des lieux emploient donc, avec
« le secours de la grâce, et les avertissements
« d'une charité paternelle, et les reproches
« sévères, et tous les remèdes que le droit
« leur fournit, et tous les moyens qu'ils ju-

« geront plus expédients, eu égard aux cir-
« constances des lieux, des personnes et des
« temps, afin de réprimer et d'extirper toutes
« ces pratiques abusives du magnétisme, et
« qu'ainsi le troupeau de Jésus-Christ soit
« défendu contre l'homme ennemi, le dépôt
« de la foi conservé dans son intégrité, et les
« mœurs des fidèles préservées de la cor-
« ruption. »

Que cette sollicitude de l'Eglise ne vous paraisse pas exagérée, mes frères. Pour la comprendre, cherchez à vous rendre compte de ce qui se passe dans cette évocation des esprits des morts. Vous les interrogez, et vous prétendez en recevoir des réponses ; mais ces réponses d'où viennent-elles ? de Dieu ? Non sans doute. Il condamne sévèrement ces pratiques et cette indiscrete curiosité. Si votre question a rapport à l'ordre naturel, il vous renvoie à l'étude ; si elle touche à l'ordre surnaturel, il vous dit d'interroger et d'écouter son Eglise. Les réponses viennent-elles des

bons anges ou des esprits fidèles et dociles à Dieu? Non, puisque nul ange, nul esprit docile à Dieu ne pourrait, sans devenir complice et fauteur du péché, répondre à une question qu'on n'a pu lui faire licitement. Mais, en dehors de Dieu et des esprits qui lui sont soumis, il n'y a plus que les esprits insoumis et rebelles. Que ce soient les esprits des opérateurs ou de leurs *médiums*, ou bien les esprits diaboliques et infernaux, peu importe; dès qu'on connaît le caractère de ces esprits, il est inutile de discerner les individus auxquels ils appartiennent. Si vous recevez une réponse, ce que vous affirmez, ce que nous ne contestons pas, elle vous vient d'*esprits insoumis et trompeurs*. C'est le raisonnement bien simple mais péremptoire du docte et éloquent évêque de Poitiers (1) : « S'il n'est pas permis, dit-il, d'interroger les morts, et par conséquent si Dieu

(1) *Discours et Instructions pastorales* de Mgr Pie, évêque de Poitiers, t. III, p. 43 et 45.

« refuse aux morts la faculté de répondre aux
« questions que les vivants ne peuvent leur
« adresser licitement, de quelle source peuvent
« donc émaner ces réponses que l'on se flatte
« d'obtenir et que l'on obtient quelquefois ?
« Manifestement, nul autre que l'esprit de té-
« nèbres ne peut obéir à ces interpellations
« coupables. La communication avec les es-
« prits est donc, ni plus ni moins, le com-
« merce avec les démons ; et c'est par consé-
« quent le retour à ces monstrueux désordres
« et à ces superstitions damnables qui a
« placé pendant tant de siècles et qui place
« encore les nations païennes sous la honteuse
« servitude des puissances infernales. »

« Il n'appartient qu'à Dieu de connaître les
« événements libres de l'avenir, dit Sixte V
« dans la constitution déjà citée ; ceux qui
« ont la témérité de les annoncer, sans les
« avoir appris de sa révélation, s'attribuent
« injustement et impudemment ce qui est à
« lui seul, et ceux qui demandent aux créa-

« tures ce qui est le patrimoine exclusif du
« Créateur outragent gravement la majesté
« divine, blessent l'intégrité de la foi, et pré-
« parent la ruine des âmes que le Christ a ra-
« chetées au prix de son sang. »

En vain objecteriez-vous qu'en interrogeant les esprits, vous entendez n'évoquer que les esprits bons et véridiques. Ceux-ci ne pouvant vous répondre, vos questions impertinentes, en dépit de vos intentions contraires, vont à l'adresse des esprits mauvais et trompeurs. Vous imitez celui qui, avec la prétention d'éviter le péché, s'exposerait volontairement à l'occasion prochaine et libre du péché ; il pêcherait sans aucun doute.

« Mais je ne crois pas, me dit un spirite, à l'existence des mauvais anges. » Peu importe ; vous posez un acte qui, sans égard pour votre incrédulité, s'adresse à eux. Vous n'excuseriez pas le blasphème en disant : Je ne crois pas en Dieu. Pour produire la grâce, le ministre des sacrements n'a pas besoin d'y croire. Dès qu'à

la matière choisie par le Sauveur il ajoute la forme voulue, avec l'intention générale de faire ce que fait l'Eglise, il produit la grâce sacramentelle. Ainsi le spirite, employant un moyen qu'il sait n'avoir aucune proportion naturelle avec le but désiré, sollicite et accepte le secours d'une force quelconque qui l'aide à y parvenir. C'est là l'évocation implicite des mauvais esprits.

Pour justifier votre procédé, vous dites (1) : *Si le démon seul peut se manifester, c'est avec ou sans la permission de Dieu. S'il le fait sans sa permission, c'est qu'il est plus puissant que lui. Si c'est avec sa permission, c'est que Dieu n'est pas bon.*

Je réponds que vous abusez de la permission de confondre les mots et les choses. Autre est la permission qui rend une chose licite, autre est le laisser-faire qui suppose une chose possible. Dieu vous laisse la liberté de jouer

(1) *Voyage spirite en 1862*, p. 53.

sur les mots, il est loin de vous en donner la permission. Par un dilemme semblable au vôtre, on prouverait qu'un homme qui va se jeter dans la gueule d'un chien attaché ne doit pas en être mordu ; car si le chien mord cet imprudent, il le fait avec ou sans la permission de Dieu. S'il le fait sans sa permission, c'est qu'il est plus puissant que lui ; si c'est avec sa permission, c'est que Dieu n'est pas bon. Certes, Dieu est bon en nous donnant des chiens de garde ; il est bon en ordonnant aux maîtres de maison de les tenir à l'attache ; il se montre meilleur encore en défendant à tous les hommes de les approcher ; et il n'est pas moins bon en permettant que le téméraire qui les provoque en soit mordu.

Vous ajoutez : *Donner à l'esprit du mal, à l'exclusion de tous autres, le pouvoir de séduire les hommes sans permettre aux bons esprits de combattre son influence, ne saurait être un acte ni de bonté ni de justice.*

Pardon ! mais c'est votre supposition seule

qui manque de bonté et de justice. Dieu a fait de tous les anges des êtres actifs et leur a ordonné d'employer leur activité dans l'intérêt du bien. Ceux qui ont désobéi en abusant de leur liberté sont devenus malheureux. Ils sentent vivement que leur désobéissance ne les rend pas *plus puissants que Dieu*. Ceux qui sont restés fidèles sont devenus bienheureux. La bonté divine les a constitués nos gardiens, et, sans se communiquer à nous d'après un mode sagement interdit, ils ont reçu pour nous protéger un grand pouvoir. Les anges rebelles, comme des chiens à l'attache, ont vu leur activité enchaînée, mais non anéantie. La longueur de leur chaîne leur laisse le pouvoir de nuire à ceux qui les provoquent, en foulant aux pieds l'interdiction divine. S'ils entrent avec eux en relation, ce sera pour leur ruine commune. La sagesse de Dieu est abondamment justifiée par cette interdiction, sa bonté par les soins paternels que nous donnent les saints anges, et sa justice par les

châtiments qu'il inflige aux esprits prévaricateurs.

Ne croyez pas du reste que les anges déchus, ennemis mortels de l'homme, lui prêtent gratuitement leur secours. Le contrat qu'ils passent avec lui est celui-ci : *Do ut des, facio ut facias. Oui*, nous dit le Livre des esprits (n° 549), *tu veux tourmenter ton voisin, et tu ne sais comment t'y prendre ; alors tu appelles à toi des esprits inférieurs, qui, comme toi, ne veulent que le mal, et pour t'aider veulent que tu les serves dans leurs mauvais desseins. Ainsi l'esprit malin, qui se soumet à vous répondre et à vous aider, entend que vous vous soumettiez à ses inspirations et à ses ordres. Et si vous acceptez cette dépendance honteuse, voici que vous, chrétien, vous, catholique, vous prostituez à Satan cette foi, cette confiance, cette soumission que vous devez à Dieu seul ; et c'est par cette pente rapide que l'évocation des esprits précipite dans une sorte d'idolâtrie.*

Procédé abominable, que nous voyons en vigueur de tout temps chez les peuples idolâtres ! C'est là qu'abonde cette race d'hommes et de femmes surtout, qui vivent aux dépens de la crédulité publique sous le nom de *tireurs de cartes*, de *diseurs de bonne fortune*, d'*interprètes des songes*, de *magiciens*, de *nécromanciens*, de *devins*, de *sorciers*, de *féticheurs*, etc. Qu'on lise dans le numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* de janvier 1863 la relation des sacrifices humains qui se pratiquent encore dans le royaume de Dahomey, et l'on verra jusqu'à quelle stupide et sanglante dégradation l'homme peut être ravalé par le culte des idoles. Au sein de la chrétienté, peut-on dire du moins comme de l'ancien peuple : *Non est augurium in Jacob neque divinatio in Israel* ? Hélas ! là les prévarications sont plus rares, mais elles se produisent encore. Dès les temps apostoliques, Simon le Magicien et Elymas, plus tard Basilide et les gnostiques, troublent et scandalisent l'E-

glise ; Julien l'Apostat et les néoplatoniciens veulent remettre en honneur les pratiques de la théurgie ; puis vient Mahomet, qui reçoit ses prétendues révélations au milieu de transes mesmériques ; les Cathares ; les Albigeois ; Luther, qui nous a raconté son dialogue avec Satan, à la suite duquel il s'abstint de célébrer les saints mystères ; Zwingle, qui reçut des leçons d'exégèse d'un esprit dont il ne sut dire s'il était blanc ou noir ; les camisards ou trembleurs des Cévennes ; les convulsionnaires près du tombeau du diacre Paris ; les premiers quakers ; Georges Fox ; Joë Smith, fondateur de la secte des mormons, etc. Tous ces fanatiques ont prétendu savoir par la révélation des esprits ce que ni la science ni l'Eglise ne pouvaient leur apprendre. Ils employaient des moyens physiques pour produire des effets non naturels. Leur procédé, comme celui des *spirites*, était gravement illicite, superstitieux, trompeur, contraire à la religion, entaché de ce péché grave qu'on appelle l'évocation for-

melle ou tacite des mauvais esprits, tendant à l'hérésie et à l'idolâtrie.

II

Ce serait donc une faute grave que d'employer un pareil procédé dans le silence et les ténèbres, pour découvrir, par exemple, un trésor caché. Mais combien le péché deviendrait plus énorme, si cette consultation des esprits avait lieu avec publicité, avec scandale, avec éclat ; et surtout s'il arrivait qu'un chrétien, qu'un catholique portât la témérité jusqu'à consulter *sur la religion* les esprits de mensonge !

Le règlement de la société spirite de Paris interdit, il est vrai, *toute question relative à la controverse religieuse* ; mais qui peut mettre des bornes à la curiosité des vivants ou ré-

duire au silence les révélations des morts ? Le fait est qu'une foule de publications spirites se lancent très-avant dans les questions de dogme et de morale.

Le point capital du spiritisme, dit Allan Kardec, c'est le côté moral; c'est là ce qu'il faut s'efforcer de faire comprendre, et il est remarquable que c'est ainsi qu'il est généralement envisagé maintenant... Un trait caractéristique de notre époque, c'est le nombre incalculable et sans cesse croissant des adeptes qui n'ont rien vu et qui n'en sont pas moins fervents, parce qu'ils ont lu et compris (1). Ainsi les manifestations des esprits n'ont été qu'une ruse pour attirer les curieux et leur inoculer la doctrine. Le grand maître ès-sciences spirites en fait l'aveu.

La doctrine des esprits varie avec les lieux et les temps. On dirait qu'ils craignent de heurter de front les croyances locales. Mais

(1) *Voyage spirite en 1862*, p. 7 et 46.

dès qu'ils se voient en crédit, ils parlent avec assurance et même avec audace, et c'est presque partout dans le même sens. Cependant, comme chaque jour amène des révélations nouvelles, on ne peut guère croire aujourd'hui d'une foi ferme ce qui sera peut-être démenti demain.

Quelques spirites, entre autres le docteur Grand (1), essayent de démontrer l'identité de la doctrine catholique et de leurs prétendues révélations. Leur intention, nous aimons à le croire, est bonne; mais leur labeur sera stérile. Le catholique croit à l'Eglise : l'autorité de l'Eglise n'est pas seulement l'objet de sa foi, elle en est l'intimation solennelle et la règle vivante. Cette autorité ne lui permet pas d'accepter d'un esprit quelconque une révélation nouvelle. Quand le grand Apôtre eut établi auprès des Galates l'autorité de l'Eglise, *colonne*

(1) *Lettre d'un catholique sur le Spiritisme*, par le docteur Grand.

et appui de la vérité (I Tim., III, 45), le pouvoir des évêques *préposés par l'Esprit saint au gouvernement de l'Eglise de Dieu* (Act., XX, 28), il ajouta : *Et s'il arrivait qu'un ange descendu du ciel vînt vous enseigner quelques dogmes en dehors de ceux que nous avons prêchés, vous devriez lui dire anathème* (Gal., I, 8). Il ne pouvait condamner sous une forme plus vive la méthode spirite. Que tous ceux de nos frères qui veulent rester avec nous n'oublient donc jamais que la foi à l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique est la base et la règle de nos croyances, et l'obéissance à cette mère de nos âmes la première de nos vertus.

Jusqu'à nouvel ordre, et n'en déplaise à M. Goupy, inventeur de l'Ether-Dieu, l'enseignement officiel des esprits est contenu dans un livre que l'on prétend avoir été dicté par les esprits supérieurs, et dont M. Allan Kardec serait tout au plus l'éditeur responsable. Ce lourd *factum*, prolix et cependant obscur,

plein de répétitions et de contradictions, n'a rien, dans sa substance ni dans sa forme, qui révèle l'intervention d'un esprit supérieur. Sa philosophie, sa théologie, sa morale, sa science, ne dépassent pas la portée des esprits du plus bas étage. Saint Augustin, Fénelon, etc., doivent être tout étonnés d'avoir exprimé dans un langage si commun, si diffus, des pensées si triviales et souvent si fausses. C'est l'esprit de Swedenborg, tempéré par le rationalisme contemporain, qui revit dans Allan Kardec. Il nous dit que *l'esprit est une matière quintessenciée* (Livre des esprits, n° 82); que *nous avons tous mangé de la chair humaine* (Ibid., n° 787); que *tout homme a été femme* dans une existence antérieure, et que *toute femme a été homme* (Ibid., 201); qu'*il importe peu aux esprits d'être homme ou femme* (Ibid., 202); que *la terre est un des globes les plus arriérés dans la voie du progrès, que Mars lui est cependant inférieur, que Vénus marche bien avant elle, et Jupiter avant Vénus* (Ibid., 188,

note). S'interrogeant sur cette question : *Quel est le plus grand crime, de l'infanticide ou du parricide?* il répond avec un grand sérieux : *Tout crime est... un crime* (n° 715). Il y a, dit-il, *autant de distance entre l'âme de la bête et l'âme de l'homme qu'entre l'âme de l'homme et Dieu* (n° 597). *Dans les mondes supérieurs, l'homme est un Dieu pour les animaux* (n° 603). *Il y a dans l'animal un principe intelligent, indépendant de la matière, qui survit au corps* (n° 597). *L'homme a instinctivement horreur du néant... parce que le néant n'existe pas* (n° 958), etc., etc., etc. L'ouvrage est plein d'aphorismes de cette force; et cependant l'auteur du *Livre des esprits* n'hésite pas à former ce qu'il appelle des *groupes d'enseignement*, réunions où l'on s'occupe *peu ou point de manifestations, mais de la lecture et de l'explication de son livre*. *D'autres groupes*, qui ne s'appliquent pas exclusivement à l'étude de la doctrine spirite, *ont pris l'habitude d'ouvrir leurs séances par la lecture*

de quelques passages du Livre des esprits ou de celui des médiums (1). Ainsi les conférences de Saint-Vincent de Paul ont-elles la pieuse coutume d'ouvrir leurs séances par la lecture de quelques versets de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Quand notre docteur emploie les termes qui expriment nos dogmes, comme *Dieu, incarnation, rédemption*, c'est pour leur prêter un sens qui n'est pas le nôtre. Quand il cite nos Ecritures, c'est pour leur donner une signification contraire à l'interprétation de l'Eglise.

Nous croyons à l'adorable Trinité... *Dieu, la matière et les esprits, voilà*, nous dit Allan Kardec, *la Trinité universelle* (Ibid., 27). Comme vous voyez, ce n'est point là précisément *le Père, le Fils et le Saint-Esprit*.

Nous croyons en Dieu, Créateur de toutes choses, visibles et invisibles... Les esprits d'Al-

(1) *Voyage spirite en 1862*, p. 58.— Ceci explique comment le *Livre des esprits* en était en 1862 à sa neuvième édition, et le *Livre des médiums* à sa quatrième. (*Voyage spirite*, p. 12.)

lan Kardec n'osent affirmer que la matière soit créée (n° 24). Ils nient l'existence des mauvais anges et supposent que nous les croyons essentiellement méchants. Nous croyons tous les anges *naturellement bons* (1) et les démons mauvais parce qu'ils ont voulu et qu'ils veulent l'être.

Nous croyons en Jésus-Christ Dieu... Le nouvel Evangile, selon Allan Kardec, a tout un chapitre sur l'incarnation des esprits sans dire un seul mot sur l'incarnation du Verbe. L'auteur appelle quelquefois Jésus-Christ *Homme-Dieu* ; mais ailleurs (*Livre des médiums*, p. 378), dans un dialogue avec un esprit qui, prenant le nom de Jésus, lui disait : *Je ne suis pas Dieu, mais je suis son fils*, il réplique aussitôt : *Vous êtes donc Jésus...* Si Jésus est appelé *fil de Dieu*, c'est donc dans un sens arien et sans être pour cela consubstantiel au Père.

(1) S. Thomas, 1^a, q. 63, 4.

Nous croyons au *supernaturel* ; le spiritisme le proclame *impossible*.

Le *péché originel* du nouvel Evangile n'est plus celui de l'Écriture et du catéchisme. De ce nom les esprits appellent les fautes commises dans une prétendue existence antérieure, fautes que nous sommes obligés d'expier dans la vie présente.

La *rédemption* est réduite à rien. Il n'est plus question de la croix, que les anges déchus ne peuvent souffrir.

La vie future change entièrement de face. L'immortalité de l'âme se réduit à une permanence matérielle, sans identité morale, sans conscience du passé.

La résurrection de la chair est supprimée, tandis qu'on affirme l'immortalité de l'âme des bêtes.

Nous croyons qu'il y a une épreuve, une seule épreuve suivie d'une récompense ou d'un châtiment éternel. Les esprits enseignent qu'il y a pour eux une succession plus ou moins

longue d'existences corporelles, qui leur servent d'expiation, et à travers lesquelles le libre arbitre, malgré ses déviations, est fatalement entraîné vers le bien par la loi du progrès. Leur dogme fondamental est que les peines du péché ne peuvent être éternelles; et, dans cette expédition contre l'enfer, c'est l'esprit de saint Louis qui se distingue. Il s'acharne contre les démons avec cette ardeur martiale qu'il mettait autrefois à pourfendre les Sarrasins (n° 1006). L'esprit de Lamennais lui vient en aide : *Attachez-vous, dit celui-ci, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, à combattre, à anéantir l'idée des peines éternelles* (n° 1009).

Le purgatoire se fait à l'aide d'incarnations successives. L'esprit incarné dans un homme, dans un roi, peut être condamné à s'incarner dans une femme, dans un esclave. La nature et la durée des souffrances dépendent du temps qu'on met à s'amender. Si l'on y met de la négligence, ce travail d'épuration du-

rera plus longtemps ; et c'est là l'unique sanction de la loi divine.

L'autorité de l'Eglise est réduite à néant. On prend dans sa doctrine *ce qui nous raffermirait dans le bien* (que chacun entend à sa manière) ; ce qu'on ne peut admettre, on le repousse *avec un sentiment de révolte et de mépris*, et, ce triage fait, on obtient, non point du pape, mais de Zénon, ... oui, de Zénon, le chef de l'école stoïcienne, devenu le génie familier du docteur Grand, un certificat de catholicisme ! (*Lettre d'un catholique sur le Spiritisme*, page 67.)

Le spiritisme, qui prétend sans façon que la doctrine catholique est absurde et inacceptable, et qui, pour soutenir sa thèse, place parmi nos dogmes *la matérialité des feux de l'enfer, les cornes du diable, la pomme qui a perdu le genre humain* (Ibid., p. 64), n'est autre chose que le rationalisme contemporain se servant des rêveries de la métempsycose pour démolir tous nos dogmes. L'esprit des

gnostiques lui a soufflé son système sur l'incarnation des esprits, et l'esprit de Jean Raynaud y retrouvera quelque jour ses idées sur les transmigrations des âmes dans les étoiles. Quand on dit que l'Esprit de vérité est là, on commet ce péché contre le Saint-Esprit, dont Jésus-Christ a dit : *Il ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre.* (Luc, XII, 10.)

La morale du spiritisme n'est ni plus chrétienne ni plus catholique que le dogme. Qu'on en juge par les amendements suivants, appelés à modifier les lois du Décalogue.

Dieu, notre Créateur, veut que nous lui rendions le culte qu'il a prescrit, et que nous lui offrions avec nos prières le sacrifice ordonné, que nous consacrons le septième jour à un religieux repos. Un des dogmes fondamentaux du spiritisme, c'est que *l'homme de bien sera récompensé selon ses bonnes œuvres, quelle qu'ait été sa religion.* (Lettre d'un catholique.) *Tous les cultes sont indiffé-*

rents devant Dieu. (Livre des esprits, n° 654). *Il n'a jamais exigé de sacrifices* (n° 669). *Il n'a mis au travail de l'homme d'autres limites que celles de ses forces* (n° 683). *Prier, c'est penser à lui*; et avant de lui demander une grâce, il faut nous rappeler que *Dieu ne peut changer l'ordre de la nature et ses propres desseins au gré de chacun* (nos 663 et 664).

Voici comment doit se modifier le quatrième précepte : *L'inégalité des conditions sociales est l'œuvre de l'homme et doit disparaître un jour* (n° 860). *L'homme et la femme étant égaux devant Dieu doivent avoir des droits égaux devant les hommes* (n° 822).

Le cinquième précepte, qui garantit la vie de l'homme, n'a plus que la dix-millième partie de son importance si nous sommes appelés à vivre dix mille fois sur la terre. Qu'est-ce qu'une vie de plus ou de moins? Le suicide est traité comme une faute légère, dont la conséquence inévitable est le *désappointement* (sic). Le crime de l'avortement consiste à em-

pécher l'âme de subir les épreuves dont son corps devait être l'instrument (n° 358). Et, si cette raison n'est pas bien comprise, le crime sans doute sera léger, d'autant plus léger que l'âme n'est réunie au corps, selon les spirites, qu'au moment de la naissance (n° 344).

Mais le sixième commandement revient surtout de sa sévérité. *L'indissolubilité du lien conjugal est une loi humaine, dites-vous, très-contraire à la loi de nature (697), et nous voilà ramenés au divorce (4). Le célibat volontaire n'est pas un état de perfection méritoire aux yeux de Dieu (698). Les jouissances n'ont de bornes que celles qui sont tracées par la nature (713). Les souffrances volontaires ne servent de rien quand elles ne font rien pour le bien d'autrui... Et les rigueurs de la pénitence ne sont plus de notre siècle (721 et 727).*

(1) Voir aux pièces justificatives, n° III, la formule de contrat de mariage à l'usage de certains spirites américains.

Le septième précepte doit être expliqué par cet axiôme : *Tout moyen d'acquérir contraire à la loi d'amour ne saurait fonder une propriété légitime* (884). Tout prolétaire est donc autorisé à rechercher si les propriétaires et leurs ancêtres ont toujours obéi à la loi d'amour, et nous voilà nécessairement conduits à la loi agraire et au communisme.

Quant au commandement qui défend le *faux témoignage*, que devient-il, interprété par ces hommes qui signent des noms les plus vénérés, des noms de saint Jean, de saint Paul, de saint Augustin, de saint Louis, de saint Vincent de Paul, de Fénelon, etc., les propositions les plus contraires à la pensée constante de ces grands génies ?

Ainsi amendée, voyez avec quel soin la doctrine spirite flatte toutes nos passions :

Le siècle est si jaloux de *liberté*... Le nouvel évangile lui donne la liberté absolue de penser.

Le siècle raffole d'*égalité*... On lui promet

que l'inégalité des conditions cessera bientôt ; on lui dit que l'homme et la femme sont égaux en droits.

Le siècle se pique de *fraternité*... Et voici qu'on lui sert des exhortations à la charité, signées *saint Vincent de Paul*.

Le siècle est si fier de ce qu'il appelle *progrès*... On lui prêche le *progrès nécessaire et indéfini*.

Notre siècle sensuel a horreur de l'enfer... On supprime l'enfer.

Le siècle insurgé repousse l'autorité partout où il la trouve... On réduit à néant l'autorité de l'Eglise, ce qui rend plus facile le travail souterrain qui mine sourdement toute autorité séculière.

Notre siècle aime éperdument les révélations historiques, et voici qu'on lui présente, dans des publications périodiques, les révélations les plus curieuses : ici les confessions de Louis XI, ailleurs l'histoire de Jeanne d'Arc, dictée par elle-même à une jeune fille de qua-

torze ans. Un autre jour, on lui fait entendre de la musique composée par l'esprit de Mozart, ou bien on le fait voyager dans toutes les planètes, dont les descriptions rappellent celles qu'il y a trente ans un faux Herschell nous donnait de la lune. Et puis voici l'émouvante histoire d'une pauvre mère qui revoit son fils, son fils unique, revenant de l'autre monde, en s'écriant : *Mère, me voilà !* Plus loin c'est une épître d'Eraste aux ouvriers lyonnais... et puis de la poésie *spirite*... Elle n'est pas toujours lyrique ni régulière, cette poésie, j'en conviens. Les règles de la poésie, de la grammaire et même de l'orthographe *impatien-* *tent*, dit-on, *les esprits, qui, d'ailleurs, ont peu de souci de la forme.* Il me semble à moi que de bons esprits devraient être plus patients, et que la forme est quelque chose en poésie. Le plus souvent on met au jour des discours inédits de saint Paul, de saint Jean, de Platon, de Socrate, discours que vous n'avez pas besoin de chercher dans les œuvres

poudreuses de ces grands hommes. Non. Ces discours ont été prononcés... hier... à Lyon... telle rue... tel numéro... Ils sont écrits sur du papier d'Annonay... avec un crayon de Mangin... sur une table entourée d'une douzaine de voyants... à la clarté d'un lustre éclairé par une dizaine de bougies...

Mais ce qui rend la doctrine spirite *immorale* au suprême degré, c'est qu'elle détruit la sanction de toute loi, en remplaçant par le *progrès nécessaire et indéfini* les peines et les récompenses éternelles. Caïn et Abel, Judas et saint Jean, Néron et saint Paul, Simon le Magicien et saint Pierre, Julien l'Apostat et saint Grégoire de Nazianze, Robespierre et Louis XVI aboutissent finalement au même terme. Pour y arriver, les uns sont allés plus vite, les autres plus lentement ; Lucifer a fait un circuit, saint Michel a suivi la ligne droite ; mais ils parviennent tous au même but. Combien cette perspective n'est-elle pas encourageante pour les méchants ! Et

qui désormais voudra se vaincre, soumettre son orgueil, mettre un frein à ses convoitises, éteindre ses ressentiments, puisqu'en définitive nous pouvons tous jouir de toutes les délices de la vie présente et parvenir néanmoins aux joies de la vie future? Un saint pape, à qui l'on demandait une concession injuste, répondait : « Si j'avais deux âmes, j'en sacrifierais une pour vous plaire ; mais je n'en ai qu'une, je ne saurais en faire le sacrifice. » Un spirite lui aurait répliqué : Si vous n'avez qu'une âme, cette âme doit passer par mille vies ; en faisant ce qu'on vous demande, vous risquez peu de chose, et vous avez la certitude de réparer plus tard le léger dommage qui résultera de votre complaisance. Ainsi tous les préceptes moraux du *Livre des esprits*, qui ne paraîtraient pas sévères à un épicurien honnête, non seulement sont établis sur des motifs insuffisants ou obscurs, mais sont tous énervés, faute de sanction.

III

Aujourd'hui le spiritisme n'est plus seulement un procédé pour évoquer les morts, ni une doctrine fondée sur l'enseignement des esprits évoqués ; il est devenu une société formée dans le but d'exploiter le procédé, mais surtout de propager la doctrine. Cette société prétend avoir des ramifications dans le monde entier (1) ; elle se vante de compter un million

(1) « Lors de notre premier voyage à Lyon en 1860, dit Allan Kardec (*Voyage spirite en 1862*, p. 4 et 24), on y comptait tout au plus quelques centaines d'adeptes ; l'année suivante, ils étaient déjà cinq à six mille, et cette année-ci (1862) il

de membres, dont trente mille à Lyon; elle a des divisions et des subdivisions hiérarchiques, des statuts, des lieux et des jours de réunion, des journaux hebdomadaires et mensuels.

Le but avoué de cette société nouvelle est la réforme des lois morales qui gouvernent l'humanité.

Cette société est nécessairement une société *secrète*, puisque ses membres actifs et influents sont les esprits des morts, et que, parmi les vivants, ceux-là seuls sont admis dans son sein qui *sympathisent avec les principes et le but*

est impossible de les compter; mais on peut sans exagération les évaluer de vingt-cinq à trente mille. A Bordeaux, l'année dernière, ils n'étaient pas mille, et dans l'espace d'un an le nombre a décuplé.

« La plupart des pays étrangers participent à ce mouvement. L'Autriche, la Pologne, la Russie, l'Italie, l'Espagne, Constantinople, etc., comptent de nombreux adeptes et plusieurs sociétés parfaitement organisées. J'ai plus de cent villes inscrites où il existe des réunions; dans le nombre, Lyon et Bordeaux occupent le premier rang. »

de ses travaux. (Réglement de la société parisienne, dans le *Livre des médiums.*) (1)

Les chefs de cette société étant les esprits supérieurs, sont nécessairement *irresponsables, insaisissables*, incapables de fournir un cautionnement ou de donner des garanties à l'Etat, et leur supériorité même leur donne sur tous les esprits qui habitent notre terre, de toutes les planètes la plus arriérée, une autorité absolue.

La société parisienne des études spirites a des *statuts* imprimés, qui sont rédigés sans doute et publiés par ordre des esprits supérieurs. Or, qui peut commander aux esprits supérieurs? Qui peut les empêcher de modifier, voire même de changer de fond en comble les statuts qu'ils ont jugés bons pour un temps, mais qui doivent sans doute s'amélio-

(1) *Les séances ne sont jamais publiques, c'est-à-dire que dans aucun cas les portes ne sont ouvertes au premier venu.* (Projet de règlement à l'usage des groupes spirites, n° 7, à la fin du *Voyage spirite.*)

rer avec l'humanité elle-même? Ainsi les statuts actuels, repoussant toute immixtion de la société dans les questions de *politique*, de *controverse religieuse* et d'*économie sociale*, semblent être rédigés dans une pensée de défiance qui outrage les esprits supérieurs. N'est-il pas anormal que tous les citoyens vivants jouissent de la liberté de la presse, et que les communications des morts soient soumises aux mesures préventives et à la censure du comité directeur de Paris? Aurait-on craint que certaine nuit, la police étant absente, quelqu'un ne s'avisât d'appeler l'esprit de Brutus au secours de la république, ou de demander à l'esprit d'Orsini la recette de ses bombes infernales?

Pour réformer l'état social de l'humanité, la société spirite invoque incessamment l'autorité des esprits supérieurs. Elle ne craint même pas de dire les noms et prénoms de ces esprits réformateurs. J'ouvre le *Livre des esprits* (4^e édit., prolég., p. XLIII), et je lis en tête

une approbation solennelle, non du conseil de l'instruction publique ou de l'officialité de Paris, mais... de *saint Jean l'évangéliste*, de *saint Augustin*, de *saint Vincent de Paul*, de *saint Louis*, de *l'Esprit de vérité*, de *Socrate*, de *Platon*, de *Fénelon*, de *Franklin*, de *Swedenborg*, etc...! La conclusion du livre, où les adversaires du spiritisme sont traités de *scribes* et de *pharisiens*, est signée *saint Augustin*! La société a mis tellement en vogue cette manie d'abriter sous l'autorité des plus grands noms le dire des plus modestes médiums, que maintenant rien n'est plus commun que ces citations des plus grands génies. C'est le cas ou jamais de dire : *L'esprit court les rues*.

Oui, mes frères, il n'y a plus de nom si vénéré qui ne soit couvert de boue, traîné sur la claie, employé à blasphémer Dieu et à pervertir les âmes. La liberté du blasphème est poussée jusqu'à ses dernières limites. Votre père a vécu, il est mort en catholique fervent ; voici qu'on lui fait dire et signer des impiétés. Votre

épouse était pure et fidèle; aujourd'hui elle dicte aux médiums sa confession, et sa confession c'est son déshonneur, celui de son mari et de ses enfants! Hier vous rendiez les honneurs funèbres à un digne maréchal de France, mort en chrétien; aujourd'hui les esprits vous font savoir qu'ils l'ont vu au coin d'une rue exerçant la profession la plus ignoble. Un pasteur vénéré meurt au sein d'une paroisse qui l'entoure de ses regrets; à peine a-t-il rendu le dernier soupir, qu'on lui fait rétracter, au milieu d'un cercle de spirites, tout ce qu'il vous a prêché du haut de cette chaire. Les saints que l'Eglise a placés sur ses autels viennent vous dire, les uns après les autres, qu'ils ont tous été des égoïstes, des hypocrites et des scélérats. Le vénérable curé d'Ars voit du haut du ciel son nom apposé au bas d'une profession de foi hérétique; les Pères Lacordaire et de Ravignan sont journellement évoqués en faveur de quelque système impie ou de quelque proposition scandaleuse. Quelque jour les trois cents évêques

qui ont signé l'immortelle adresse à Pie IX auront rédigé, dans une publication de la secte, une protestation contre le pouvoir temporel des papes, et Pie IX lui-même viendra faire une profession de foi contraire à l'immaculée conception ! *Que de médiums*, dites-vous vous-même, *ont eu des communications apocryphes, signées Jésus, Marie, ou de quelque saint vénéré!* (Livre des médiums, p. 370.) Vous en convenez, et cela ne vous effraie pas, bien que ce soit votre procédé qui ait engendré ces profanations abominables... Quand on pense qu'une heure après sa mort on pourra voir son nom exploité dans l'intérêt de l'impunité, on a le cœur saisi d'une inconsolable tristesse; on se demande si les temps ne sont pas venus où il n'y aura plus de foi sur la terre; on contemple avec effroi ce travail de démolition exercé sur la tradition catholique; on est épouvanté de l'immoralité profonde que suppose dans certains esprits cette diffamation publique et universelle des morts pratiquée

impunément et avec ostentation. Ah ! Seigneur, qu'on disperse mes ossements, qu'on les jette à la voirie, que mon corps soit la proie des vautours ou des cannibales ; mais ne permettez pas que mon nom soit employé jamais à blasphémer le vôtre ! Plutôt que de m'exposer à ce danger, j'irais mourir, bien loin de mon pays, parmi les Indiens et les Chinois, plus fidèles que nous au culte des ancêtres.

L'Eglise catholique étant en possession de diriger l'humanité chrétienne dans les voies de la vérité et de la justice, la société spirite, pour justifier son existence, doit nous dire pourquoi elle vient supplanter l'Eglise dans l'exercice de ses fonctions. Son grand grief contre nous, c'est que nous enseignons des dogmes qui *froissent la raison*. Nous pouvons répondre aux spirites que nos dogmes sont moins déraisonnables que leur *métemp-sycose*, que leur *progrès nécessaire et continu*, qui aboutit au panthéisme ; que notre hiérarchie des anges est moins ridicule que

celle de leurs esprits, distribués, selon l'échelle, en trois ordres, et subdivisés en *impurs, légers, faux savants, neutres, frappeurs, perturbateurs, bienveillants, savants, sages, supérieurs et purs*; qu'il est plus consolant de croire à la résurrection de la chair qu'à l'immortalité de l'âme des bêtes.

Nous allons plus loin, et nous les accusons de troubler eux-mêmes la raison de leurs adeptes. *Certaines personnes, vous en faites la remarque, en s'adonnant à ces études, ont perdu la raison.* (Livre des esprits, introduction, p. xxxiii.) Vous essayez vainement de vous disculper. Convenez-en plutôt. L'esprit humain sort de ses voies dès qu'il se livre à ce commerce avec les morts, pour lequel il n'est pas fait tant qu'il est voyageur sur la terre. Au lieu de marcher à la lumière des principes éternels, qui éclairent tout homme venant en ce monde, il s'égare à la recherche des oracles et à la poursuite des fantômes. Il est en pleine veille le jouet de cette hallucina-

tion que produirait en nous durant le sommeil un rêve de revenants. Et quand c'est toute une société qui s'organise pour commercer de la sorte avec les morts, on redoute l'invasion d'une épidémie morale des plus dangereuses. Jugez donc : Votre père vient de tomber sous le poignard d'un inconnu. Vous allez évoquer son âme chez les spirites, et voici que ce malheureux père vous apparaît. C'est bien lui, vous n'en pouvez douter ; il a mis sa main froide dans la vôtre, il vous a rappelé plusieurs circonstances connues de lui seul et de vous ; et maintenant il vous raconte tous les détails de sa fin tragique, il vous dit les motifs intéressés, le nom et la demeure de l'assassin, et il demande vengeance. Eh bien ! qu'allez-vous faire ? Obéirez-vous à cette voix d'un père qui sort de la tombe ? Mais alors que faites-vous de votre raison et de votre conscience ? que faites-vous des lois divines et humaines ? Et si vous n'obéissez pas, tout en croyant que votre père a

parlé, dans quelles angoisses votre cœur n'est-il pas jeté pour le reste de vos jours ? Mais, hélas ! nous n'en sommes pas à des hypothèses ; tous les jours elles se transforment en désolantes réalités. Il y a dix ans, on calculait, aux Etats-Unis, que le spiritisme était pour un sixième dans les cas de folie et de suicide. Dans un rapport sur le spiritisme envisagé comme cause de folie et lu tout récemment à la société des études médicales de Lyon, le docteur Burlet résume ainsi ses conclusions : *L'influence de la prétendue doctrine spirite sur la folie est aujourd'hui bien démontrée par la science. Les observations qui l'établissent se comptent par milliers. Il nous semble hors de doute que le spiritisme peut prendre place au rang des causes les plus fécondes d'aliénation mentale.*

« On a commencé, dit M. André Pessani, par poser des questions à des tables, à des corbeilles ; ensuite on a écrit directement sous le souffle des *esprits* par le moyen des mé-

diums, qui quelquefois déclaraient voir celui qui les inspirait. Aujourd'hui on ne se contente plus de si peu : plusieurs sociétés spirites font venir parmi elles les visions palpables de Voltaire, de Marat, de Robespierre, de Lamennais. Nous connaissons des médiums de Saint-Etienne (Loire) qui ont la prétention non seulement de converser, mais encore de manger et de boire avec les apparitions visibles du pieux et doux archevêque de Cambrai, du grand Bossuet, et même du vénérable et saint curé d'Ars.

« Les adeptes de ces sociétés reçoivent des faveurs signalées de la part des esprits qu'ils évoquent. Ils peuvent, par exemple, se transporter à leur gré de Saint-Etienne à Palerme, assister à un combat qui se livre en Sicile, et revenir ensuite à leur domicile tout couverts de sang et de poussière.

« Prenez, a dit un médium russe, un almanach, l'almanach Bottin ou tout autre ; mettez à part les noms de tous les hommes, rayez sans

merci ceux que l'*esprit* n'adoptera pas comme siens... Ce procédé a délimité, ici comme ailleurs, le troupeau des réprouvés et le petit nombre des élus (1). »

La société spirite, qui se propose de réformer les lois morales de l'humanité, paraît donc n'aboutir qu'à troubler son état mental. Ce rôle de réformateur, que se donne le spiritisme, en fait nécessairement l'antagoniste de l'Eglise. Il voudrait, dit-il, vivre en paix avec elle, car *il a pour base les vérités fondamentales de toutes les religions : Dieu, l'âme, l'immortalité, les peines et les récompenses futures ; mais il est indépendant de tout culte particulier... Il laisse chacun libre d'adorer Dieu selon sa conscience. Comme croyance, il est également de toutes les religions... On peut donc être catholique grec ou romain, protestant, juif ou musulman, et croire aux manifestations des esprits.* (Le Spiritisme à sa plus simple ex-

(1) *Condamnation des manifestations spirites.*

pression, p. 15 et 16.) Toutefois il ajoute qu'il est obligé de combattre certaines croyances catholiques, telles que l'éternité des peines, etc.; mais *ces croyances imposées comme absolues ayant fait de tout temps des incrédules, tandis que l'interprétation rationnelle qu'en donnent les esprits ramène à la foi ceux qui la désertent*, le spiritisme doit être accueilli par l'Eglise comme un auxiliaire des plus utiles.

Nous rendons hommage à la générosité de ces intentions; nous croyons volontiers que tel ou tel catholique curieux, qui se livre en secret à des expériences superstitieuses, ne veut pas rompre avec l'Eglise. Tout acte de désobéissance n'est pas la consommation d'un schisme. Mais dès qu'il se forme une société pour organiser la désobéissance, qui peut calculer les suites d'un enrôlement, d'un acte quelconque d'adhésion? Des chefs inconnus, vivants ou morts, juifs, musulmans ou apostats, donnent l'impulsion et le mot d'ordre, les

réunions du vendredi le répètent, les journaux de la secte parlent dans le même sens, la foule se précipite alors dans la voie qui lui est ouverte. En refusant de suivre le mouvement, chacun craint de paraître arriéré et de céder à des scrupules. On va donc avec la multitude, et on s'attache à la suivre avec d'autant plus d'ardeur que le procédé est par lui-même plus incertain et plus périlleux. Aux Etats-Unis le spiritisme est devenu une secte, il est en voie de prendre en France la même forme ; et déjà, pendant que quelques spirites nous font des propositions de paix et nous offrent leurs services dans l'intérêt de la religion, Allan Kardec, encouragé par ses conquêtes, prend le ton de la menace, et nous dit : *La terre étant arrivée au temps marqué pour devenir un séjour de bonheur et de paix, Dieu ne veut pas que les mauvais esprits incarnés continuent d'y porter le trouble au préjudice des bons.* C'EST POURQUOI ILS DEVRONT DISPARAÎTRE. *Ils iront expier leur endurcissement dans un au-*

tre monde... Si la terre était pour eux un purgatoire, cet autre monde serait leur enfer, mais un enfer dont l'espérance n'est jamais bannie. (Le Spiritisme à sa plus simple expression, nos 33 et 34.) C'est dans ce sentiment de charitable fraternité qu'un spirite, qui a cru devoir m'écrire, s'est signé : Un des trente mille spirites de Lyon, qui désire pouvoir faire au plus tôt l'évocation de votre âme!

Au lieu de constituer une société, le spiritisme paraît constituer plutôt un état anti-social ; comment pourrait-il réformer l'humanité chrétienne ? comment réformerait-il la *famille* ? Il désorganise la famille par le divorce ; nous l'avons remarqué. Il fait mieux encore : il nous fait savoir qu'*Adam ne fut ni le seul ni le premier qui ait peuplé la terre.* (Livre des esprits, n° 20.) Tous les hommes ne sont donc plus frères, et les castes indiennes ont raison contre la fraternité chrétienne. Mais qu'est-ce que la famille *spirite* ? La juxtaposition d'esprits di-

vers, venant de différentes planètes, ayant appartenu à des races ennemies, sans vraie parenté, sans descendance commune, sans traditions, sans aucune de ces relations originelles qui font la noblesse du sang, la générosité des sentiments, l'esprit de race et de famille. Vous avez été à vous-même votre grand'mère et vous serez un jour votre petite-fille. L'esprit de Caïn revit dans votre sœur, l'esprit de l'épouse de Job habite le corps de votre femme, votre fille est l'esprit d'Absalon incarné, votre fils a l'esprit d'Hérodiade, votre servante, en qui l'esprit du mauvais larron paraît revivre, vient d'apprendre au cercle des spirites que l'esprit de *Dumollard* était en vous... Avec de pareils éléments formez donc une famille, si vous pouvez !

La métempsychose ne favorise pas le patriotisme plus que l'esprit de famille. Je vous croyais Français de père en fils depuis plusieurs siècles ; je me trompais. Les esprits nous font savoir que c'est par aventure, par

exception, une fois sur dix mille, que vous êtes né Français. Sous Jules César, vous faisiez la guerre aux Gaulois ; pendant les croisades, vous vous battiez avec les Turcs ; depuis lors, vous avez figuré dans toutes les batailles que l'Angleterre a livrées à la France, et, pour vous récompenser des services que vous nous rendez à l'heure qu'il est, le cabinet de Saint-James vous réserve un portefeuille pour votre existence future...

Pour réformer notre état social, le spiritisme cherche son point d'appui et ses moyens révolutionnaires dans un monde différent du nôtre. De nos ennemis mortels il se fait des alliés. Son grand auxiliaire, ou plutôt son vrai chef, c'est cet ange jaloux *qui fut homicide dès le commencement*, et qui est l'implacable ennemi de l'homme, et surtout de l'Homme-Dieu. La théologie du spiritisme, sa philosophie, ses idées sur le droit, sur la médecine, toutes ses communications d'outre-tombe sont animées de cet esprit-là. Il est l'adversaire né de la so-

ciété chrétienne, qui, de son côté, le condamne et l'excommunie. *Quelle société peut-il y avoir entre la lumière et les ténèbres ? Quel accord peut se faire entre Jésus-Christ et Bélial ?* (II Cor., vi, 15.) Il n'y a de société possible qu'entre des êtres de même nature. Or, par son commerce avec les habitants d'un autre monde, le spirite, que le peuple appellera toujours *le sorcier*, n'est pas un homme comme un autre : son intelligence pénètre vos secrètes pensées, sa volonté sait élaborer contre vous des maléfices, son regard vous fascine, sa parole vous séduit et vous trompe, son geste vous magnétise, et ses passes magnétiques peuvent vous donner la mort, ses dons eux-mêmes sont suspects. L'imagination effrayée des peuples suppose qu'il vit seul, qu'il se plaît dans les ténèbres, qu'il hante les tombeaux, qu'il joue avec les serpents, que ses mains préparent des philtres et des poisons, que son approche annonce des fléaux, des tempêtes, ou, comme aux Etats-Unis, la guerre

civile. Est-ce là un homme avec lequel on puisse vivre en société ? On peut le craindre ; mais, sans un grand effort sur soi-même, pourrait-on l'aimer ? Il passe pour avoir des intelligences avec l'Antechrist ; on le plaint moins qu'un *fou*, on le redoute presque autant qu'un *possédé*, et, bien qu'il puisse se convertir, car la miséricorde de Dieu est infinie, on le regarde comme vendu à Satan presque à l'égal d'un *réprouvé*.

Quant à la *sorcière*, qu'on a fait de vains efforts pour réhabiliter de nos jours, elle restera jusqu'à la fin des temps telle qu'elle a toujours été : le type de ce qu'il y a au monde de plus laid, de plus impur et de plus méchant.

Le fléau qui menace incessamment l'humanité chrétienne, ce sont les sociétés secrètes ; mais les sociétés secrètes s'aidant de toutes les forces infernales par la pratique de la magie et du maléfice, c'est l'union de toutes les puissances de la terre et de l'enfer contre la sainte Eglise du Christ.

Ne croyez pas que nos appréhensions soient exagérées. Voici un évêque, parfaitement renseigné, qui va vous dire les ravages produits par le spiritisme dans une contrée voisine de son diocèse. C'est l'évêque de Québec, qui, dans une instruction pastorale, parle à ses diocésains.

« Déjà ces coupables pratiques ont porté
« leurs fruits, s'écrie-t-il, fruits de mort, di-
« gnes de l'enfer. Que d'erreurs, que d'extra-
« vagances, que de crimes, que de malheurs
« n'ont-elles pas enfantés chez nos voisins
« des Etats-Unis, où elles ont fait d'abord leur
« apparition ! Déjà elles ont donné naissance
« à une secte de visionnaires impies, dont
« toute la religion paraît se borner à rendre
« un culte sacrilège aux esprits, avec lesquels,
« dans leur illusion fantastique, ils s'imagi-
« nent avoir un commerce familier. Déjà les
« communications et les révélations de ces
« prétendus esprits ont porté chez ce peuple
« le trouble dans la société, la désunion dans

« les ménages, le désordre et le déshonneur
« dans les familles, et ont fini par conduire
« une multitude de personnes dans les asiles
« d'aliénés. »

Mais voulez-vous un exemple plus voisin de vous ? Allez dans une paroisse de ce diocèse que je pourrais nommer ; allez y visiter les victimes infortunées des premières débauches du mesmérisme. Vous les trouverez végétant en dehors de la société chrétienne, sans baptême, sans instruction d'aucune sorte, sans culte, pleines d'horreur pour l'église et pour le prêtre. Interrogez les gens du pays : ils vous raconteront qu'on les a vues, dépouillées de leurs biens et même de leurs habits, s'enfuyant par groupes pour aller passer la mer Rouge sur le mont Pilat et arriver par cette voie à la Terre-Promise. Il y a quinze ans, on les vit accueillir comme le vrai Dieu un homme tantôt enfermé comme escroc dans les prisons, tantôt soigné comme fou dans un hospice d'aliénés, où il a fini par mourir... Tel est le sort que le

spiritisme réserve à ses adeptes. Qu'ils se tiennent pour avertis !

Aussi les journaux des Etats-Unis, pleins d'appréhensions trop justifiées par les événements, n'hésitaient pas, dans ce pays d'immense liberté, à réclamer auprès de leurs gouvernements la répression de ces lamentables désordres, qui ont servi de préludes aux fureurs de la guerre civile. Puissent-ils au moins reconnaître la prudence des saintes lois de l'Eglise !

En France, la presse s'est contentée d'enregistrer des cas nombreux de folie engendrée par le spiritisme. *Nulle part*, dit M. Allan Kardec (1), *les réunions spirites n'ont éprouvé la moindre opposition... Nous devons, ajoute-t-il, aux autorités civiles des remerciements pour les marques de bienveillance dont nous avons été l'objet en plusieurs circonstances. D'après l'avis de S. Exc. le ministre de l'inté-*

(1) *Voyage spirite en 1862*, p. 5

rieur, la société parisienne des études spirites a été autorisée par un arrêté du préfet de police daté du 13 avril 1858.

Quoi qu'il en soit, envisagé dans ses *procédés*, le spiritisme, que ses adeptes eux-mêmes doivent tenir pour très-suspect, est une œuvre extravagante, immorale, pleine d'illusions, entachée de ce péché grave que la théologie appelle évocation *formelle* ou *tacite* des mauvais esprits. Considéré dans sa *doctrine* actuelle, dogmatique et morale, le spiritisme, malgré les éloges qu'il fait de Jésus-Christ et du christianisme, est un système anti-chrétien, renouvelé des gnostiques et des manichéens, et condamné souvent par l'Eglise. Étudié comme *secte*, il est une société secrète, appliquée à diffamer les morts, à troubler la raison des vivants, à ruiner la foi, à combattre l'Eglise, à bouleverser la famille et l'humanité chrétienne.

Saint Luc raconte dans les Actes des Apôtres (1) un trait survenu à Ephèse, pendant que

(1) Act., XIX.

saint Paul y prêchait l'Évangile. Par les mains de Paul, dit l'historien sacré, Dieu opérait de grands miracles. Il suffisait de porter sur les malades les linges ou les ceintures qui lui avaient servi, et les malades étaient guéris, et les esprits malins étaient chassés. Aussi quelques exorcistes juifs essayèrent d'employer cette formule pour la délivrance des possédés : *Je vous adjure au nom de Jésus que prêche Paul*. Ainsi faisaient entre autres les sept fils d'un prince des prêtres nommé Scéva. Or, l'esprit mauvais leur répondit : *Je connais Jésus, je connais Paul; mais vous, qui êtes-vous?* Et un possédé, se jetant sur eux, déchira leurs vêtements, les couvrit de blessures et les chassa nus de leur maison. Tous les habitants d'Éphèse, juifs et gentils, eurent connaissance de ce fait, furent saisis d'une sainte orainte, et rendirent gloire au nom du Seigneur Jésus; et plusieurs de ceux qui avaient embrassé la foi venaient confessant leurs fautes; et ceux qui s'étaient livrés à des curiosités coupables ap-

portèrent leurs livres, en firent un monceau, et les brûlèrent en présence de tout le monde ; et en faisant le calcul de tous ces ouvrages brûlés, on estima qu'il y en avait pour cinquante mille deniers.

Combien cette histoire est instructive ! Vous voyez d'abord que le commerce avec les esprits n'est pas une découverte moderne. C'est une pratique aussi ancienne que le paganisme, mais que l'Eglise apostolique avait réussi à faire disparaître presque entièrement du sein des nations chrétiennes. Vous voyez aussi un remarquable échantillon des mœurs des esprits *tapageurs* et *frappeurs*. Contraints d'obéir à Paul, voyez comme ils se vengent sur ces exorcistes juifs, privés de tout pouvoir sur eux depuis la promulgation de l'Évangile ! comme ils les dépouillent, les flagellent, et les chassent de chez eux dans la plus honteuse nudité ! Et voilà tout ce qu'on peut gagner dans les rapports avec les mauvais esprits : la honte, la confusion, les blessures dans l'âme et dans

le corps, et l'expulsion de l'Eglise ou l'excommunication. Que tous nos fidèles chrétiens, à la vue de ces déplorables scandales, se rallient de plus près autour de Jésus, notre Seigneur. Non contents de le proclamer, avec les spirites et M. Renan, *l'idéal de la perfection, le modèle de l'humanité, le plus pur esprit qui ait paru sur la terre*, rendons-lui la gloire due à jamais au seul vrai Dieu. Pressons-nous autour de Marie; la conception sans tache de la Mère de Dieu est pour Satan une éclatante défaite, dont il voudrait avoir sa revanche aujourd'hui. Les spirites nient l'immaculée conception, puisque le *surnaturel* pour eux c'est *l'impossible*; n'en ayons que plus d'ardeur pour proclamer Marie conçue sans péché. Entourons aussi l'Eglise notre mère d'une vénération, d'un amour, d'une obéissance filiale qui grandissent avec ses afflictions. Nous avons là *Moïse et les prophètes*, Pie IX et les évêques; et, selon l'oracle du Père des croyants (Luc, xvi, 34), *ceux qui refusent d'écouter*

cette parole apostolique, ne se montreraient pas plus dociles aux avertissements d'un mort rappelé à la vie. Puisque la chaire de Pierre est le point de mire de toutes les puissances infernales, qu'elle soit pour nous l'objet du dévouement le plus soumis, le plus constant, le plus généreux ; et que tous ceux qui se sentent coupables imitent les fidèles d'Ephèse : qu'ils viennent confesser avec un humble repentir leurs imprudences, leurs curiosités, leur complaisance trop grande à permettre en leur présence ces témérités superstitieuses ; et que tous ceux qui auraient des livres traitant de ces matières dans un sens hétérodoxe sachent bien que tous ces ouvrages de *magie*, de *nécromancie*, etc., contenant des *sortilèges*, des *maléfices*, des *augures*, sont condamnés par l'Index. En général, rien n'est plus abject, plus dégradé, plus vide de fond et d'attrait dans la forme que ces publications malheureuses, dont le succès fabuleux est un des symptômes les plus alarmants de notre épo-

que. Détruisez-les donc, vous n'y perdrez rien. Avec l'argent qu'on a dépensé à Lyon pour ces inepties, on eût facilement fondé quelques places de plus dans nos hospices d'aliénés, encombrés depuis l'invasion du spiritisme. Et que ferons-nous de ces brochures malsaines? Nous ferons d'elles ce que le grand Apôtre en fit à Ephèse; et par là nous conserverons au milieu de vous l'empire de la raison et de la foi, et nous préserverons les victimes de ces lamentables illusions d'une foule de déceptions dans la vie présente et des flammes de l'éternité malheureuse. Ainsi soit-il.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

**Texte latin du décret de l'Inquisition romaine,
cité page 20.**

. Tamen adeò crevit hominum malitia, ut, neglecto licito studio scientiæ, potius curiosa sectantes, magna cum animarum jacturâ ipsiusque civilis societatis detrimento, ariolandi divinandique principium quoddam se nactos gloriantur. Hinc *somnambulismi* et *claræ intuitionis*, uti vocant, prestigiiis, mulierculæ illæ gesticulationibus non semper verecundis abreptæ, se invisibilia quæque conspicere effutiunt, ac de ipsâ religione sermones instituere, animas mortuorum evocare, responsa accipere, ignota ac longinqua detegere, aliaque id genus superstitiosa exercere ausu temerario præsumunt, magnum quæstum sibi

ac dominis suis divinando certo consecuturæ. In hisce omnibus, quacumque demum utantur arte vel illusionē, cum ordinentur media physica ad effectus non naturales, reperitur deceptio omninò illicita et hæreticalis et scandalum contrà honestatem morum.

Igitur ad tantum nefas et religioni et civili societati infestissimum efficaciter cohibendum, excitari quam maximè debet pastoralis sollicitudo, vigilantia, ac zelus episcoporum omnium. Quapropter, quantum divinâ adjutrice gratiâ poterunt, locorum ordinarii, quâ paternæ charitatis monitis, quâ severis objurgationibus, quâ demum juris remediis adhibitis, prout, attentis locorum personarum temporumque adjunctis, expedire in Domino judicaverint, omnem impendant operam ad hujusmodi magnetismi abusus reprimendos et avellendos, ut dominicus grex defendatur ab inimico homine, depositum fidei sartum tectumque custodiatur, et fideles sibi crediti à morum corruptione præserventur.

Datum Romæ in Cancellariâ S. Officii apud Vaticanum die 4 augusti 1856.

† Card. MACCHI.

N° II.

Des médiums.

D'après le *Livre des médiums* (1), on les divise en médiums à effets *physiques* et médiums à effets *intellectuels*.

On distingue parmi ceux de la première catégorie les *trypteurs*, *moteurs*, à *translations* et à *suspensions*, à effets *musicaux*, à *apparitions*, à *apports*, *nocturnes*, *pneumatographes*, *guérisseurs*, *excitateurs*.

A la seconde classe appartiennent les *auditifs*, les *parlants*, les *voyants*, les *inspirés*, les *prophétiques*, les *somnambules*, les *extatiques*, les *peintres*, les *polyglottes*, les *illettrés*, les *novices*, les *improductifs*, les *formés*, les *laconiques*, les *explicites*, les *expérimentés*, les *flexibles*, les *exclusifs*, les *versificateurs*, les *historiens*, les *scientifiques*, les *religieux*, les *orduriers*.

On distingue encore les *calmes*, les *véloces*, les *convulsifs*, les *obsédés*, les *fascinés*, les *subjugués*, les *présumptueux*, les *orgueilleux*, les *susceptibles*, les *mercenaires*, les *ambitieux*, les *jaloux*, les *sérieux*, les *modestes*, les *sûrs*, les *dévoués*, etc.

(1) *Livre des médiums*, p. 19, 121, 225 et suivantes.

N° III.

Mariages spirites.

On lit dans l'*Echo du Pacifique* du 1^{er} juillet 1862, numéro 2574 :

« San-Francisco, mardi.

« Le docteur C.-H. de Volse, de Philadelphie, a épousé M^{me} A. Hurd, d'Olympia (territoire de Washington), selon la formule simplifiée qui suit :

« Nous, soussignés, donnons avis à l'univers que nous avons contracté une alliance conjugale et sommes entrés en association matrimoniale.

« Nous croyons au droit divin qu'ont les esprits de choisir les formes contractuelles qui leur conviennent ; nous croyons que les inspirations de mère *Nature* et de père *Dieu* sont au-dessus des usages pratiqués par les cérémonies des prêtres, quel que soit le temps depuis lequel le monde chrétien les admet.

« Nous accomplissons donc cet acte de mariage (dont nous prenons sur nous la responsabilité) en présence des témoins dont les noms sont joints aux nôtres, à l'appui de la présente déclaration.

« Charles-Henri de Volse,

« Elisa-Ann. Hurd.

« Témoins : H.-R. Woodard, Salome Woodard,
B.-F. Brown, Mary Brown. »

N° IV.

Scènes de spiritisme à Madagascar.

Une lettre datée de Tananarivo, 2 avril 1863, raconte les faits suivants, qui ont précédé de peu de jours la dernière révolution de Madagascar :

« Il se passe ici dans ce moment un fait assez extraordinaire ; on l'appelle le *Ramaninjana*. Voici le fait : Il y a environ un mois, le roi, son entourage et toute la ville étaient saisis d'effroi. On disait qu'il arrivait des provinces des personnes se donnant comme chargées de porter des morts, des bagages, etc., commandées par des personnages invisibles et saisies malgré elles d'une espèce de frénésie. Les hommes envoyés par le roi pour reconnaître l'état des choses, saisis de peur, n'osaient pas approcher, craignant d'être pris eux-mêmes. Les choses en sont restées là jusqu'au jour où nous avons vu à Tananarivo des faits du même genre. Ce sont des femmes principalement qui sont saisies d'une espèce de tremblement nerveux, et s'en vont, portant une canne à sucre sur l'épaule, danser autour de la pierre sacrée où l'on présente les rois au peuple, ou bien encore autour des tombeaux. Ces danses durent toute la matinée, et vers midi il arrive assez souvent que les danseurs et les

danseuses vont se jeter à l'eau. Après le bain, quelquefois on est guéri, d'autres fois on recommence dans la soirée. Si on leur demande pourquoi ce manège, la réponse est souvent celle-ci : « Nous accompagnons la « reine Ranavalo, et nous portons ses bagages. » J'en ai vu six un jour dont l'accès était passé, et comme je leur demandais ce qu'elles portaient, elles me répondirent qu'elles portaient, l'une une caisse, l'autre des assiettes, une troisième la clef, etc. Pour celle-ci, je me pris à rire, et je lui dis : « Est-elle lourde, ta clef ? — Oh ! oui, » me répondit-elle, très-lourde. » A peine étions-nous partis, le P. Finaz et moi, qu'elles se mirent à danser tout de nouveau. Notez que personne ne voit rien de tous ces bagages, excepté ceux qui les portent. Personne aussi ne voit les commandants, qui sont tous des hommes morts depuis plus ou moins longtemps... Une particularité que je ne veux pas oublier, c'est que tout ce monde-là vous presse de quitter votre chapeau. Les Malgaches, le roi le premier, n'y manquent pas ; mais les blancs s'en dispensent généralement. Quant à moi, j'ai toujours refusé ; j'aurais voulu savoir auparavant à qui je faisais l'honneur de me découvrir. D'où vient tout ce tapage ? C'est ce que nous ne savons pas. Un médecin français attribue cette maladie aux effets du chanvre, assez abondant dans ces contrées. Mais il y a longtemps que le chanvre est cultivé à Madagascar, et c'est la pre-

mière fois que Tananarivo est témoin de scènes pareilles. Faut-il croire à quelque sorcellerie? Nous n'avons pas pour cela de preuves certaines. Plusieurs personnes sont allées trouver le roi pour lui dire qu'elles ne voulaient plus *aller à la prière*, arrêtées qu'elles étaient par le Ramaninjana. Le roi, toujours ami de la liberté, leur a répondu qu'il ne forçait personne. Le roi a fait arrêter et interroger plusieurs de ces visionnaires ; leurs révélations ont dû le convaincre qu'il y avait, sous ces apparences étranges et propres à jeter l'épouvante dans le peuple, une conspiration tramée depuis longtemps contre le roi et les Européens. »

FIN.



MÊME LIBRAIRIE .

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Manuel du Missionnaire séculier et régulier, et du pasteur ordinaire appelé à coopérer à l'œuvre des missions et des retraites. Troisième édition revue, corrigée et augmentée. — Lyon, Girard et Jossierand, libraires, place Bellecour, 30; Paris, même maison, rue Cassette, 5. 1 fort vol. in-12. 4 fr.

Manuel de l'Association dominicale. — Lyon et Paris, Girard et Jossierand, libraires. In-18. 20 c.

L'Instruction du chrétien. Nouvelle édition. — Lyon et Paris, Girard et Jossierand. 1 vol. in-12. 3 fr.

Etude de la doctrine catholique dans le concile de Trente, proposée comme moyen de réunion de toutes les communions chrétiennes. Conférences prêchées à Genève pendant le jubilé de 1861, sur le texte nouvellement traduit du concile de Trente. — Paris, V^e Poussielgue-Rusand, libraire, rue Cassette, 27. 1 fort vol. in-12. 5 fr.

Discours pour le couronnement de Notre-Dame du Puy. — Paris, Douaiel. In-8. 4 fr. 25 c.

Causeries sur le spiritisme, publiées par l'œuvre de l'Association catholique de Saint-François de Sales. — Lyon et Paris, Girard et Jossierand, libraires. 1 vol. in-12. 80 c.

Qu'est-ce que le spiritisme ? ou Considérations courtes et familières sur cette doctrine et sur ses conséquences; par Camille de Montplaisir. In-18. 15 c.

Réponses populaires aux objections les plus répandues contre la religion; par le R. P. Franco. 2 vol. in-12. 6 fr.